

LE PREMIER MINISTRE

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail - Liberté - Patrie

PROJET DE LOI
AUTORISANT L'ADHESION DU TOGO
A L'ACCORD PORTANT ETABLISSEMENT DE LA SOCIETE
FINANCIERE DENOMMEE « AFRICA FINANCE CORPORATION
(AFC) », ADOPTE LE 28 MAI 2007 A LAGOS AU NIGERIA

Adopté par le Gouvernement

Article 1^{er} : Est autorisée l'adhésion du Togo à l'Accord portant établissement de la société financière dénommée « Africa Finance Corporation (AFC) », adopté le 28 mai 2007 à Lagos au Nigéria.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Lomé, le 17 avril 2019



Selon Komi KLASSOU